

VIDE GRENIERS DIMANCHE 16 OCTOBE 2022

INSCRIPTION PARTICULIER

Je, soussigné(e) NOM Prénom

Né(e) le à Département.....

ADRESSE

CP VILLE

Tél Email pour envoi facture :

Désignation	PU TTC	Quantité	Total
Emplacement 3 m x 2 m (soit 6m2)	25 €		
Je souhaite en plus (facultatif) :			
Être placé le long d'un mur (ou rideau)	8 €		
Bénéficier d'un angle	8 €		
Louer une table 1,83 * 0,76 (poids inférieur à 40 kg)	5 €		
Louer une chaise	1 €		
TOTAL A PAYER :			

Pièce à joindre : Photocopie Carte d'identité & Règlement Bancaire

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant(e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code du Commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année Civile (Article R 321-9 du Code Pénal)

M'engage à me soumettre au Règlement du Vide-Greniers à Auxerrexpo figurant au verso du présent bulletin.

Accepte toutes les clauses et conditions contenues dans ce bulletin d'inscription et, renonce à tout recours contre les organisateurs du Vide-Grenier d'Auxerrexpo, les propriétaires du bâtiment ainsi que contre les autres exposants.

Dater et signer avec mention « Lu et approuvé »

RESERVE A AUXERREXPO	
	<i>Chèque n°</i>
	<i>Espèces - Reçu n°</i>
	<i>Carte Bleue</i>
	<i>Copie Carte Identité</i>

REGLEMENT PARTICULIER « VIDE-GRENIERS A AUXERREXPO »**Horaires d'ouverture aux visiteurs : de 8h00 à 18h00 sans interruption****Réservation des emplacements :**

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 dans les locaux d'AUXERREXPO

1 Rue des Plaines de l'Yonne - BP 342 - 89006 AUXERRE Cedex - Tél : 03 86 42 06 00

Installation le dimanche matin à partir de 6h00 jusqu'à 8h00.

L'exposant s'engage à ne pas démonter son emplacement avant 18h00 le jour du vide-grenier.

Les exposants ne respectant pas cette clause seront exclus pour le Vide-Grenier suivant.

L'inscription devra être accompagnée de la photocopie recto verso de la pièce d'identité en cours de validité du responsable du stand ainsi que le paiement complet du ou des emplacement(s).

*Les personnes désirant se regrouper, doivent le faire à l'inscription. Les n° des emplacements vous seront délivrés à votre arrivée pour exposer, c'est-à-dire à partir de 6h00, le dimanche matin. **En cas de désistement il ne sera procédé à aucun remboursement.***

Clôture des inscriptions le mercredi précédent la date du vide grenier.

Paiement en espèces ou carte bleu (sur place) ou par chèque à l'ordre de Centre France Parc Expo

CENTRE France PARC EXPO ne saurait être tenu responsable des éventuelles modifications d'implantation exigée par la commission Départementale de Sécurité lors de sa visite et chacun devra s'y conformer.

Les participants ont la possibilité de mettre sur leur stand tous les objets usagés dont ils veulent se débarrasser.

Il leur est cependant interdit de :

- ♦ Proposer tout matériel ou flaconnage neuf de quelque provenance qu'il soit.
- ♦ Proposer à la vente des bouteilles de gaz, même vide.
- ♦ Vendre des animaux vivants.
- ♦ Les motos sont obligatoirement présentées les réservoirs vidés et fermés à clé. Un contrôle sera effectué.
- ♦ Proposer des armes et munitions.
- ♦ **Proposer des denrées alimentaires dont les confitures.**

NOTE IMPORTANTE AUX PARTICIPANTS :

Les particuliers peuvent vendre tout ce qu'ils désirent, mais il leur est interdit de mettre leur emplacement à disposition de brocanteurs ou de commerçants désirant vendre des articles du commerce ; de plus, il est interdit de construire des stands en quelque matériau quel que ce soit.

Il est rappelé aux particuliers qui ne sont inscrits ni sur le registre du commerce ni sur les registres des revendeurs d'objets mobiliers que ce « VIDE-GRENIER » ne leur permet de vendre que des objets personnels et usagés qui n'ont pas été acquis pour la revente.

ATTENTION : Si vous achetez des objets pour les revendre et si vous participez à plus de 2 manifestations de ce type, au cours de l'année civile, vous vous livrez clandestinement à l'activité de brocanteur ou d'antiquaire.

Dans ce cas, vous vous exposez aux sanctions prévues par l'article R 321-9 du Code Pénal (amende et 6 mois de prison).

En outre, vous risquez une vérification approfondie de votre situation commerciale et fiscale.

Si les objets mis en vente se révèlent volés, vous encourez une peine d'emprisonnement de trois mois à trois ans et une amende ou l'une de ces deux peines seulement.

Tous les robinets d'incendie doivent être accessibles et aucun objet ne doit y être suspendu.

La sonorisation est interdite.

Les exposants ne doivent en aucune façon préparer leur repas sur les emplacements, l'utilisation du camping gaz est interdite.

Il est **formellement interdit de fumer** dans les halls.

Il est interdit d'exposer à la vente des produits soumis à une réglementation spéciale et sans être en accord avec ladite réglementation.

Les caravanes des exposants sont interdites sur le parking d'AUXERREXPO et à ses abords.

Chaque exposant renonce à tous recours contre CENTRE France PARC EXPO pour tous dommages atteignant ses biens ou résultant de la responsabilité qu'il encourt vis-à-vis des tiers ou des co-exposants.

Nous vous rappelons que l'assurance n'est pas comprise dans le montant de l'inscription.

Le parking est à votre disposition et n'est pas surveillé. CENTRE France PARC EXPO ne saurait être tenu responsable des dommages que pourrait subir votre véhicule lors de votre stationnement.

Pour le bien de tous, nous vous déconseillons de venir au vide-grenier d'AUXERREXPO accompagnés de vos chiens petits ou gros.

Il est demandé à chacun, en fin de manifestation, de laisser son stand libre de tous objets non vendus, faute de quoi une facture pour enlèvement sera adressée au locataire du stand où les objets auront été trouvés.

L'organisateur du vide Grenier se réserve le droit d'exclure toute personne alcoolisée et/ou insolente, agressive.

Des bennes sont à votre disposition à l'extérieur des Halls sur le parking.

La participation à la manifestation implique de la part des exposants l'acceptation intégrale du présent règlement.

En cas de non respect de celui-ci, l'exclusion sera immédiate et définitive.